

**Compte rendu  
Conseil de la Communauté  
de Communes du Pays de Phalsbourg**

**Lundi 31 mai 2010  
à 19 h 00'**

**Salle polyvalente  
Lixheim**

Présents :

Président : M. GROSSE Jean.

Vice-Présidents : MM. WEBER Eric, BARTHELEMY Eric, UNTEREINER Christian, BREIDENSTEIN René.

Autres membres titulaires :

Mme LERCH Fabienne, M. CARABIN Michel, commune d'Arzviller.

M. GIRARDIN Dany, commune de Berling.

M. IDOUX Régis, commune de Bourscheid.

M. ALLARD Antoine, commune de Brouviller.

MM. ZOTT Patrick, PIN Joël, commune de Dabo.

MM. GESCHWIND Roland, SCHEFFLER Jean-Jacques, commune de Danne et Quatre Vents.

M. SOUDIER Aloyse, commune de Garrebourg.

M. FIRDION Yvon, commune de Guntzviller.

M. DISTEL Patrick, commune de Hangviller.

M. RAMM Armand, commune de Haselbourg.

MM. KAISER Jean-Jacques, KALCH Bernard, commune de Henridorff.

M. FROEHLICHER Fernand, commune de Hulthehouse.

M. BELLOT Jean-Michel, commune de Lixheim.

M. PERRY Bernard, commune de Lutzelbourg.

M. HEMMERTER Norbert, commune de Metting.

MM. BERGER Roger, HEITZMANN Dominique, commune de Mittelbronn.

M. FIXARIS Gilbert, commune de Saint Louis.

M. SCHEID Gérard, commune de Waltembourg.

M. SIFFERMANN Eric, commune de Wintersbourg.

M. MULLER Joël, commune de Zilling.

Membres titulaires absents excusés :

MM. WEBER Joseph, BACHMANN Benjamin, WILHELM Patrick, commune de Dabo.  
M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.  
M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.  
M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.  
M. DEMOULIN Sylvain, commune de Veschem.

Membres suppléants présents ayant pris part au vote représentant un délégué titulaire :

M. SCHWALLER Michel, représentant M. WEBER Joseph, commune de Dabo.  
M. BARBARAS Francis, représentant M. THOMAS René, commune de Dannelbourg.  
M. LANTER Joseph, représentant M. KUCHLY Denis, commune de Hérange.  
M. PERRY Grégoire, représentant M. WAGNER Roland, commune de Lutzelbourg.

Membres suppléants présents n'ayant pas pris part au vote :

Mme HOFFMANN Valérie, commune de Berling.  
M. KELLER Médard, commune de Brouviller.  
MM. DIBOURG Patrick, JACOB Jean-Luc, commune de Danne et Quatre Vents.  
M. WURTH Pierre, commune de Guntzviller.  
M. GANGLOFF Olivier, commune de Hangviller.  
M. BRENOT Roger, commune de Hulhouse.  
MM. MAZERAND Hubert, LEOPOLD Vincent, commune de Lixheim.  
M. STROH Christian, commune de Metting.  
Mme CHABLE Marie-Louise, M. DREYS Michel, commune de Mittelbronn.  
M. PFEIFFER Gérard, commune de Saint Jean Kourtzerode.  
M. WILHELM Georges, commune de Vilsberg.  
M. LEYENDECKER Vincent, commune de Waltembourg.  
M. GERBER Jean-Claude, commune de Wintersbourg.  
M. SCHMIDT Lothaire, commune de Zilling.

Autres personnes présentes :

M. HUSSER Joseph, membre du comité de suivi.  
Membres du conseil municipal de Lixheim.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de votants : 34

Date de convocation : 21 Mai 2010.

Date de transmission en Sous-préfecture : 2 Juin 2010

Date d'affichage : 2 Juin 2010

Le Président salue l'assemblée et cède la parole à M. Jean-Michel BELLOT, Maire de la localité d'accueil. Sous un aspect ludique, celui-ci retrace l'histoire de la commune et sa forte activité associative avant de céder la parole à Christian UNTEREINER, 1<sup>er</sup> adjoint qui, à l'appui de chiffres, décrit les projets et travaux de la commune : salle des fêtes, eau, l'assainissement. Le Président les remercie et fait remarquer que c'est la seule commune qui a la chance de compter 3 clochers.

## **1. Approbation des comptes rendus de conseil de communauté**

Conformément au règlement intérieur, le Conseil de Communauté a à approuver les comptes-rendus des conseils du 22 février 2010 à Henridorff et du 15 mars 2010 à Zilling.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## **2. Déchets ménagers**

### ***2.1. Présentation de l'organisation de la Redevance Incitative :***

M. Eric BARTHELEMY, Vice Président en charge des déchets ménagers, explique aux délégués communautaires que cette présentation se fera en deux temps : une première présentation par M. André ROUSCHMEYER en tant que maître composteur et une seconde présentation par lui-même au titre de la redevance incitative.

M. André ROUSCHMEYER présente, à l'appui d'une projection les avantages de détenir un composteur, outil indispensable pour atteindre l'objectif de diminuer les quantités de déchets présents dans les bacs gris. Un tour d'horizon de ce que l'on peut mettre dans le composteur est fait.

M. Eric BARTHELEMY, quant à lui, commente la projection sur la mise en place de la redevance incitative qui sera diffusée en réunion publique. Il poursuit en expliquant les tarifs qui seraient pratiqués et laisse place au débat.

Le Président rappelle les principes de cette nouvelle gestion des déchets ménagers menée à l'échelle de l'Arrondissement de Sarrebourg tout en précisant que la facturation de la part fixe pourra se faire à l'habitant ou au bac. Afin d'éviter que des habitants déposent des déchets ménagers dans des bacs ne leur appartenant pas, des clés pourront être installées sur les bacs OM. Il poursuit en indiquant que les foyers qui accueillent des personnes âgées pourront obtenir un bac supplémentaire et pourront faire une démarche auprès du Conseil Général de la Moselle pour un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

M. Antoine ALLARD, Maire de Brouviller, demande pourquoi ne pas collecter les déchets tous les 15 jours et non pas toutes les semaines. Alors que le Président lui rappelle que la réglementation en vigueur ne le permet pas, il pose la question des dotations dans les habitats collectifs. M. Eric BARTHELEMY lui répond qu'il faut privilégier la solution d'un bac par foyer. Si cela n'est pas possible, en raison du manque de place, des bacs collectifs seront alors mis en place.

A la question de M. Bernard KALCH, délégué de Henridorff sur la fiabilité du comptage du nombre de levée, le Président lui répond que le système a fait ses preuves même si nous ne sommes pas à l'abri d'une défaillance comme tout système.

Alors que M. Gérard SCHEID, Maire de Waltembourg, regrette que les coûts soient plus importants par rapport à la prestation d'aujourd'hui, M. Eric BARTHELEMY explique les modalités prévues de la distribution des nouveaux bacs : 1<sup>ier</sup> et 2<sup>ème</sup> passage avec prise de Rendez-vous.

M. Fernand FROELICHER, délégué titulaire de Hultehouse et membre de la Commission Redevance Incitative de la Com Com, regrette que les propositions de la Commission n'aient pas été retenues par le Comité de pilotage de l'Arrondissement de Sarrebourg.

Alors que le Président rappelle que le Centre d'Enfouissement de Hesse n'est pas éternel, M. Eric BARTHELEMY souligne que les coûts d'enfouissement de Hesse ne sont pas chers comparés à ce qui se pratique ailleurs. Le Président renchérit en affirmant que la Communauté de Communes de Sarrebourg joue la solidarité des prix, car collecter un centre ville comparé au milieu rural, coûte beaucoup moins cher.

M. Antoine ALLARD s'inquiète sur la forte probabilité des dépôts sauvages. Même si le Président en est conscient, il pense que les mentalités ont changé.

M. Gérard SCHEID demande comment se sont passées les réunions publiques des autres Communautés de Communes. M. Eric BARTHELEMY l'informe qu'il y a une forte participation, de bonnes réactions sur ce nouveau système tout en soulignant que le geste de tri est, dans la majeure partie des foyers, acquis. Il poursuit sur la dotation des résidences secondaires qui auront un bac 80 litres et sur demande écrite pourront avoir un bac 140 litres. Les tarifs seront les mêmes que les autres foyers.

M. Patrick DISTEL, Maire de Hangviller, souligne que les foyers qui ne trient pas, seront maintenant pénalisés et qu'il est regrettable de devoir « toucher au porte monnaie » pour faire « bouger les gens ».

Le Président et Eric BARTHELEMY closent ce sujet en rappelant que, des démarches au plan national, sont en cours quant à la possibilité de collecter tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines. Que le Grenelle de l'Environnement impose la Tarification Incitative et enfin, que les 1<sup>ières</sup> collectivités qui la mettent en place bénéficient de subventions à contrario des dernières.

Après présentation,

Après débat,

Adopté à l'unanimité.

## ***2.2 Règlement de collecte***

Par délibération du 29 juin 2009, la Communauté de Communes a approuvé les propositions de base pour l'exécution du marché de collecte unique pour les 7 Communautés de Communes de l'Arrondissement de Sarrebourg et a entériné la convention de mandat désignant la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise, coordonnateur du nouveau marché de collecte.

Après appel d'offres, le nouveau marché de collecte a été attribué à la société SITA. Conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières, de nouveaux équipements seront mis en place pour la collecte et le tri des déchets ménagers. Pour mettre en œuvre ce nouveau service dans les meilleures conditions, il convient d'adopter un règlement de collecte applicable sur l'ensemble du territoire du Pays de Phalsbourg.

Ce règlement pourra, le cas échéant, être amené à évoluer en fonction des équipements et des services proposés. Par ailleurs, il détiendra une portée réglementaire qui permettra aux maires des communes membres, en cas de besoin, d'exercer leur pouvoir de police pour non respect de ce règlement.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'approuver le règlement de collecte joint à l'ordre du jour, d'en fixer l'application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 aux usagers du service et d'autoriser le Président à réaliser toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Après présentation, après débat,

Pour 32

Contre 1

Abstention 1

## **3. Vallée des Eclusiers :**

### ***3.1. Fixation du montant des loyers***

Proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de reconduire le montant mensuel des loyers, tel qu'appliquait VNF, pour les maisons éclusières suivantes :

- Maison éclusière n°2 : Mise à disposition à titre gratuit à l'association Rêve
- Maison éclusière n°3 : 233,64 €
- Maison éclusière n°4 : 205,32 €
- Maison éclusière n°5 : 212,40 €

- Maison éclusière n°6 : 226,44 €
- Maison éclusière n°7 : 234,77 €
- Maison éclusière n°8 : 212,40 €
- Maison éclusière n°9 : 159,54 €
- Maison éclusière n°15 : 213,58 €

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### ***3.2. Entretien de la Vallée : recrutement de contrats aidés***

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'entretien de la Vallée des Eclusiers pouvait être réalisé de deux façons : Chantier d'Insertion ou recrutement de personnes sous contrat aidé. Après examen, le recrutement de personnes sous contrats aidés s'avère plus approprié. La durée de ces contrats serait de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois. Afin que ces missions se déroulent dans de bonnes conditions, il est prévu un poste d'encadrement.

M. Christian UNTEREINER, Vice-président en charge des finances et de l'emploi, fait un état complet sur les démarches réalisées conduisant à retenir le recrutement des personnes en CAE et non pas en chantier d'insertion, dresse les coûts de fonctionnement (coût total, aides et coût résiduel) et d'investissement (tenues vestimentaires, petits matériels, véhicule...) nécessaires à cette nouvelle équipe et rappelle que ces dépenses étaient inscrites et ont été votées en début d'année.

Le Président ajoute que ce dispositif de contrats aidés est une chance comparé aux coûts des agents municipaux ou aux prestations d'un Centre d'Aide par le Travail, cela est financièrement très intéressant. Il informe que le choix de l'encadrant de cette nouvelle équipe, a été fait par lui, choix basé sur l'expérience de missions similaires occupées par le passé.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, d'autoriser le Président à signer les contrats aidés (6 contrats dont 2 à 35h/semaine et 4 à 20h/semaine), les conventions avec Pôle Emploi et/ou la PAIO et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### ***3.3. Création de Poste***

Après débat, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de créer un poste de technicien supérieur, échelon 13, Indice Brut 558, Indice Majoré 473 pour une durée hebdomadaire de 17h30 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010, d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et de modifier la grille d'emploi en conséquence.

Après présentation,  
Après débat,

Adopté à l'unanimité.

### ***3.4. Etat d'avancement du projet***

Le Président informe les délégués des premières conclusions du cabinet d'étude CREATIME sur la Vallée des Eclusiers. Outre le fait que M. Frédéric RAVATIN et M. Thierry HUAU (CREATIME), de renommée internationale, ont été séduits par les lieux, il explique que ces experts ont une approche différente sur les premiers travaux à réaliser. En effet, il préconise de ne pas concentrer les travaux sur le port Saint Marie mais de réaliser dans chaque maison, des mini scènes, suscitant la curiosité du visiteur qui aura envie de parcourir toute la vallée et donc de commencer les principaux travaux au niveau de l'écluse 15.

#### **4. Effacement de réseaux d'électricité**

M. Christian UNTEREINER, Vice-Président en charge de la concession EDF, rappelle qu'au cours du Conseil de Communauté du 21 décembre 2009 à Saint Jean Kourtzerode, une présentation des dossiers d'effacement de réseaux de l'année 2010 des communes de Saint Louis, Hangviller et Hulthehouse a été faite et adoptée par l'Assemblée.

Il poursuit en indiquant que la municipalité de Hulthehouse a fait savoir que celle-ci ne pourrait pas réaliser les travaux cette année et souhaitait retirer son dossier (44.782,00 euros fouilles comprises). En parallèle, la Commune de Saint Jean Kourtzerode a déposé un dossier. Ces deux points sont donc soumis à décision ce soir.

Par conséquent, proposition est faite aux délégués communautaires, après avis favorable des membres du Bureau, de retirer le dossier présenté par la Commune de Hulthehouse et de retenir le dossier présenté par la commune de Saint Jean Kourtzerode selon les éléments suivants :

**Commune de Saint Jean Kourtzerode** : Rue de l'Eglise, pour un montant de 26.786,00 euros fouilles comprises.

Après présentation, après débat,

Pour	33
Contre	0
Abstention	1

#### **5. Divers**

##### ***5.1. Intégration de M. Jean-Marie Krummenacker au sein de la Fonction Publique Territoriale***

Information est faite de l'intégration de M. Jean-Marie Krummenacker au sein du personnel de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Cette intégration donnera lieu à la fin de la période de détachement et cet agent relèvera désormais de la Fonction Publique Territoriale et non plus de la Fonction Publique de l'Etat.

##### ***5.2. Remise des Clés de la Vallée des Eclusiers***

Information est faite sur le déroulement de la remise des clés de la Vallée des Eclusiers organisée le Vendredi 4 juin à partir de 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Président, remercie vivement l'équipe municipale de Lixheim et clôt la séance à 21 h 30'

Le Président

Jean GROSSE